

L'accès aux ressources numériques et aux matériels multimédias s'inscrit dans les missions de service public des bibliothèques municipales du Havre. L'objectif est de permettre l'accès aux connaissances, aux savoirs, de s'approprier les outils et d'élargir l'offre de ressources culturelles et documentaires.

La présente charte, annexée au Règlement intérieur des bibliothèques municipales du Havre, précise les conditions générales d'utilisation des matériels et ressources numériques mis à disposition.

Elle s'impose à tous les utilisateurs des espaces, matériels multimédias et ressources numériques.

Article 1 : Les postes informatiques

1.1. L'accès aux ordinateurs est réservé aux personnes inscrites à la bibliothèque. L'inscription est gratuite pour tous (cf. Règlement intérieur des bibliothèques municipales du Havre).

1.2. L'accès aux ordinateurs est soumis à identification et limité dans le temps.

1.3. Pour les mineurs, l'utilisation des postes informatiques et l'accès à internet se fait sous la responsabilité des personnes détentrices de l'autorité parentale.

1.4. L'utilisateur s'engage à ne pas modifier la configuration du matériel.

1.5. L'utilisateur est responsable de sa session.

1.6. L'impression de document(s) est gratuite mais limitée en nombre.

1.7. Un accès temporaire et sous conditions peut être proposé à des usagers de passage sur présentation d'une pièce d'identité.

Article 2 : Internet

2.1. Les bibliothèques municipales proposent un accès internet grâce aux postes informatiques ou à une connexion Wifi.

2.3. La consultation de sites contraires aux missions des établissements publics et à la législation française est interdite, notamment ceux incitant à la violence, à des pratiques illégales, au non-respect de la personne humaine (haine raciale, pédophilie...) ou à la pornographie. Les usagers s'engagent à ne pas effectuer d'acte assimilé à du piratage ou du vandalisme informatique et à respecter le droit des auteurs des œuvres consultées sur Internet.

2.3. Les bibliothèques municipales du Havre peuvent restreindre l'accès à certains sites et se réservent le droit d'interrompre toute connexion ou de suspendre les droits d'accès des usagers qui ne respecteraient pas les règles énoncées.

2.4. Selon la réglementation en vigueur, les données de connexion des usagers sont conservées et destinées aux autorités légalement habilitées.

2.5. Les usagers ont la possibilité d'accéder à une connexion Wifi gratuitement après l'acceptation des conditions d'utilisation. Aucune identification n'est nécessaire. La connexion Wifi est limitée dans le temps mais peut être renouvelée.

Article 3 : Les services proposés

3.1 Les bibliothèques municipales du Havre peuvent prêter du matériel multimédia (liseuse, tablette...), sur place ou à emporter. L'emprunt de ce matériel est réservé aux usagers inscrits dans les bibliothèques municipales du Havre.

Les modalités de prêt sont définies par les bibliothèques municipales du Havre et seront communiquées à l'utilisateur au moment de l'emprunt. Le prêt sur place peut être soumis au dépôt d'une pièce d'identité.

En cas de perte ou de dégradation matérielle, l'emprunteur devra procéder à un remboursement forfaitaire prévu par la délibération municipale tarifaire en vigueur.

3.2. Des animations autour du numérique sont régulièrement organisées dans les différentes médiathèques du réseau : conférences, expositions, ateliers jeux, démonstrations, cours informatiques...

L'accès à ces animations peut être restreint : inscription préalable, limite d'âge...

Le comportement attendu des usagers lors de ces animations est le même que pour la fréquentation des espaces de la bibliothèque : respect des autres usagers, du personnel et du matériel, préservation de la tranquillité collective, tenue correcte...

Article 4 : les Jeux vidéo

4.1. Services offerts

4.1.1 Les bibliothèques municipales du Havre mettent notamment à la disposition des usagers :

- Des consoles et leurs accessoires nécessaires à la consultation sur place uniquement.
- Des jeux vidéo empruntables selon les modalités détaillées à l'article 4.4.

4.2. Conditions d'accès

4.2.1. L'accès à l'espace jeux vidéo est gratuit pour tous, adhérents ou non.

4.2.2. La consultation des consoles présentes dans l'espace est soumise à la présentation d'une carte de bibliothèque en période de validité.

4.2.3. Afin de permettre au plus grand nombre d'accéder au service, les bibliothécaires peuvent mettre en place un système de réservation.

4.2.4. Pour les mineurs, l'utilisation ou la consultation des ressources mises à disposition se fait sous la responsabilité des personnes détentrices de l'autorité parentale.

4.2.5. Les enfants de moins de 3 ans ne sont pas autorisés à jouer.

4.2.6. Les enfants de moins de 8 ans doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte durant toute la durée du jeu.

4.2.7. Un maximum de deux joueurs par console est défini afin de conserver des conditions de jeux optimales, néanmoins, en cas d'animation, cette limite peut être levée.

4.3. Conditions d'utilisation

4.3.1. Les bibliothécaires sont les seules personnes habilitées à installer les jeux et effectuer les manipulations nécessaires sur le matériel, en cas de problème technique ou pour la bonne gestion du matériel.

4.3.2. En cas de détérioration du matériel (console, manette ou accessoire), le joueur devra le remplacer à l'identique conformément au règlement intérieur des bibliothèques du Havre.

4.3.3. L'utilisateur n'est pas autorisé à apporter ses propres jeux, matériels, ni à se connecter avec ses comptes personnels sur les différentes plateformes en ligne, sauf en cas d'animation organisée par le personnel le prévoyant expressément.

4.3.4. L'utilisateur n'est pas autorisé à ajouter ou retirer des jeux présents dans le catalogue des consoles.

4.3.5. L'utilisateur s'engage à adopter une attitude modérée afin de ne pas gêner les autres usagers de la bibliothèque. En cas de comportement excessif ou de non-respect de la présente charte, les bibliothécaires pourront interrompre une session de jeu.

4.4. Modalités de prêt/retour des jeux vidéo

4.4.1. Le nombre de jeux vidéo empruntables en simultané peut se voir limité par les bibliothécaires.

4.4.2. Les jeux vidéo sont soumis aux mêmes durées d'emprunt et de renouvellement que les autres documents disponibles dans les bibliothèques du Havre.

4.4.3. Les jeux vidéo empruntés devront être rendus uniquement en main propre dans leur bibliothèque d'origine. De ce fait, les retours de jeux vidéo via les automates de prêt ou la boîte retour extérieure ne seront pas tolérés.

4.4.4. Les documents empruntés par une personne mineure se fait sous la responsabilité des personnes détentrices de l'autorité parentale.

4.4.5. En cas de détérioration d'un jeu vidéo (boîte, jaquette ou support de jeu), l'emprunteur devra le remplacer à l'identique conformément au règlement intérieur des bibliothèques du Havre.

Avertissement relatif à la santé et à la sécurité des joueurs

Conformément à l'Arrêté du 2 novembre 1994 ordonnant l'apposition de mises en garde sur l'emballage et la notice d'emploi des jeux vidéo ainsi que dans les établissements mettant des jeux

vidéo à la disposition du public, les recommandations complètes des constructeurs sont disponibles à l'accueil des médiathèques et sur le site internet du réseau

Certaines personnes sont susceptibles de faire des crises d'épilepsie ou d'avoir des pertes de conscience à la vue de certains types de lumières clignotantes ou d'éléments fréquents dans notre environnement quotidien. Ces personnes s'exposent à des crises lorsqu'elles regardent certaines images télévisées ou lorsqu'elles jouent à certains jeux vidéo. Ces phénomènes peuvent apparaître alors même que le sujet n'a pas d'antécédent médical ou n'a jamais été confronté à une crise d'épilepsie.

Si vous avez déjà présenté des symptômes liés à l'épilepsie (crise ou perte de conscience) en présence de stimulations lumineuses, veuillez consulter votre médecin avant toute utilisation.

En tout état de cause, veuillez respecter les règles suivantes lors de l'utilisation d'un jeu vidéo :

- évitez de jouer si vous êtes fatigué ou si vous manquez de sommeil ;
- assurez-vous de jouer dans une pièce bien éclairée ;
- en cours d'utilisation, faites des pauses de dix à quinze minutes toutes les heures.